

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LEBLOND, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 6 février 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 27

- de présents : 20

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

02_2020

Etaient présents (20) :

Didier LEBLOND (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Mathieu ARNOLD, Charles BENJABEN, François ERLEM, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Agnès COURET, Frédérique PATTOU, Simone CARLIER, Jean-Paul LANNOY, Antoine TELLE, Marie-Noëlle LALLIER, Marie-Agnès DELATTRE, Bernard BRESSY, Xavier LACAILLE, Bernard DELVA, Roger TRICOT, Simone COULON

Ont donné pouvoir (3) : François LAFON donne pouvoir Jean-Paul LANNOY, Dorothée MOREAU donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE donne pouvoir à Bernard DELVA,

Secrétaire de Séance :

M. François ERLEM

Absents (4) : Micheline GUERMANN, Michel MERY, Jérôme MAILLET, Franck SOUPEZ

OBJET :

- Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de redynamisation des centres-bourgs du Conseil Régional

La commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour la redynamisation des centres bourgs par le Conseil Régional.

Pendant une durée de 3 ans, la commune pourra proposer des actions dans divers secteurs tels l'urbanisme ou le développement du commerce qui seront susceptibles d'être subventionnées par la Région.

Certaines actions déjà terminées mais participant à la redynamisation sont aussi prises en compte.

Dans cette optique, il est proposé de demander une participation régionale pour les actions suivantes :

- Cabinet médical : 55 703, 35 €.
- Convention pré opérationnelle EPF : 21 246 € TTC.
- travaux en régie pour la création de locaux pour regrouper les poubelles : 1 292, 20 €
- Achat d'une maison en état d'abandon : 7000 €.
- achat d'un terrain : 25 000 €.
- PMI : 56 738, 65 € (dont 28 369, 32 € de subvention départementale) ;
- étude d'aménagement de la "ville-basse" : 3 900 € ;
- adhésion au réseau boutiques à l'essai et participation auprès d'initiatives Sambre Avesnois pour l'implantation d'un commerce : 3000 € + 5000 € ;
- implantation de bornes wifi par le biais du programme wifi4u : 29 522 € dont 15 000 € de participation de l'union européenne.
- Câblage internet du centre social : 18 200 € ;
- Sonorisation du centre-ville et de la ville-basse pour les commerces : 10 593, 12 €.

Pour l'ensemble de ces dossiers, une demande de subvention à hauteur de 50 % est demandée.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 50 % dans le cadre de l'appel à

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

Didier LEBLOND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

projets de revitalisation centre-ville, centre-bourg et à signer les documents à intervenir.

